



BULLETIN 02/2007

Attention : Toutes les agences IATA BSP France
Date : 20 March 2007
Sujet : E-TICKET – APPROVISIONNEMENT AUTOMATIQUE

Cher Agent,

En vertu de la résolution IATA n°722 G, les billets électroniques ne doivent plus être imprimés sur coupons ATB mais sur du papier A4.

Cette résolution entraînant une modification importante de la consommation de coupons des agences, les paramètres de calcul de l'approvisionnement automatique ont donc été modifiés :

- Les commandes se déclencheront désormais lorsque le stock de votre agence atteindra un mois de consommation (basé sur votre consommation de l'année précédente).
- Les quantités envoyées seront diminuées.

Ces changements sont liés à la progression du billet électronique en France. Pour rappel, le taux actuel de billet électronique est de plus de 80%, et à la fin de cette année notre objectif est de 100%.

Nous comptons sur votre active participation pour remplir ces objectifs.

Pour toutes vos remarques ou questions, n'hésitez pas à nous contacter à travers notre Portail Clientèle: www.iata.org/europe/cs.

Merci pour votre collaboration,

Cordialement,

Jérôme Bonnin
Directeur IATA France

International Air Transport Association

Service Centre Europe
www.iata.org/europe/cs